

Motiv'action



Financée par le Département du Nord, l'action vise à accompagner les bénéficiaires du RSA (BRSA) qui déclarent être impactés dans leur parcours professionnel du fait de l'altération de leur santé.

Nos conseillers dédiés viennent en appui expertise des opérateurs partenaires pour objectiver la problématique de santé déclarée par le bénéficiaire sur son parcours professionnel, particulièrement les altérations d'une ou plusieurs fonctions physiques, cognitives, sensorielles ou mentales, non reconnues administrativement.

Ils accompagnent ensuite les BRSA dont les altérations sont prégnantes dans leurs parcours professionnels en :

- ➔ Définissant un ou plusieurs projets professionnels réalistes et réalisables prenant en compte leurs restrictions médicales et le marché du travail,
- ➔ Accompagnant la mise en place de la reconnaissance administrative du handicap, uniquement sur le volet projet professionnel.

La prestation se décompose en 2 étapes :

- ➔ l'analyse approfondie de l'impact des problématiques de santé déclarées par le BRSA sur son parcours professionnel.
- ➔ la définition d'un projet professionnel adapté.



Bénéficiaires du RSA déclarant être impactés dans leur parcours professionnel du fait d'altération de leur santé.



HANDYDYN'ACTION

SIEGE SOCIAL

12 Boulevard Froissart - 59300 VALENCIENNES

03 27 79 79 88 - www.handynaction.fr



ANTENNE DE VALENCIENNES

12 Boulevard Froissart
59 300 VALENCIENNES

ANTENNE DE CAMBRAI

4 rue de l'Écu de France
59 400 CAMBRAI

ANTENNE DE MAUBEUGE

Boulevard Molière
59 600 MAUBEUGE

Bilan de compétences adapté



Par l'étude approfondie des intérêts professionnels, mais aussi par l'identification des compétences acquises ou à acquérir, tant sur le plan personnel, professionnel que relationnel; le bilan de compétences adapté doit permettre d'aboutir à la définition d'un projet professionnel.

Il se déroule en quatre phases :

- ➔ Phase préliminaire : analyse de la demande, des attentes, des besoins et des objectifs. Informations sur le déroulement du bilan.
- ➔ Phase d'investigation : tests d'intérêts professionnels, repérage des compétences et motivations, élaboration de la cartographie des possibles.
- ➔ Phase de conclusion : définition d'un plan d'action par projet identifié, restitution d'un dossier de synthèse.
- ➔ Phase de suivi : point sur la mise en oeuvre du plan d'action.

Le bilan est réalisé en présentiel, en distanciel ou mixte selon vos besoins. Le premier et le dernier rendez-vous sont réalisés en présentiel, quelle que soit la modalité choisie.

Les contenus et outils sont adaptés aux différentes typologies de handicap.



Ouvert à toute personne (demandeur d'emploi ou salarié, en situation de handicap ou non) qui souhaite définir un nouveau projet professionnel, sans pré-requis spécifique.

Cap Emploi Grand Hainaut



Cap Emploi est un dispositif national qui consiste à informer et à conseiller l'ensemble des bénéficiaires, personnes handicapées et employeurs, dans le cadre d'un accompagnement vers et dans l'emploi :

- ➔ Accompagnement vers l'emploi des personnes : évaluation, diagnostic, élaboration et/ou validation d'un projet professionnel, accès à la formation, appui à l'accès et à l'intégration dans l'emploi, suivi du salarié à l'emploi.
- ➔ Accompagnement vers l'emploi des employeurs public et privé : information, sensibilisation et aide au recrutement des personnes handicapées. Mobilisation des mesures d'aides financières, intégration et suivi du salarié en emploi.
- ➔ Accompagnement dans l'emploi des salariés et employeurs : maintien en et dans l'emploi, conseil en évolution professionnelle, action de veille.



Personnes en recherche d'emploi inscrites ou non à Pôle emploi, salariés, agents de la fonction publique, travailleurs indépendants / non salariés, personnes dans le cadre du service civique dont l'état de santé ou le handicap constitue le frein principal dans leur parcours professionnel, nécessitant un accompagnement spécialisé ou un appui ponctuel. Bénéficiaires de l'obligation d'emploi, en cours de l'être ou prêts à engager une démarche, et travaillant ou souhaitant intégrer le milieu ordinaire.

www.capemploiGrandhainaut.fr

03 27 29 66 66

Activ'alternance



Mis en oeuvre pour le compte de l'AGEFIPH, le dispositif a pour objectif d'accompagner les personnes en situation de handicap tout au long de leur parcours en alternance, avant et pendant toute la durée du contrat en alternance. Il intègre plusieurs prestations :

- ➔ Prestation 1 : Accompagnement vers le contrat en alternance et au démarrage du contrat (diagnostic, élaboration du projet, recherche de contrat, accompagnement dans le contrat).
- ➔ Prestation 2.1 : Accompagnement et sécurisation du parcours en appui de la Ressource Handicap Formation (appui en cas de risque de rupture du contrat, orientation vers l'opérateur du service public de l'emploi adéquat à l'issue du contrat).
- ➔ Prestation 2.2 : Action de veille (suivi tout au long du contrat, échange sur les difficultés rencontrées en emploi et/ou en formation).



Personnes en situation de handicap (quelle que soit la typologie de handicap), ayant 15 ans révolus :

- Issues de l'éducation spécialisée ou de parcours scolaires adaptés notifiés par la MDPH; ou
- Demandeurs d'emploi, inscrites ou non à Pôle Emploi et bénéficiaires de l'obligation d'emploi ou en cours de reconnaissance (Article L 5212-13 du code du travail) souhaitant bénéficier d'un accompagnement renforcé vers l'alternance.